

Septembre 2021



crédit : Elisabeth Eremina / Ville de Paris

Projet éducatif de territoire

Arrondissement :

Paris 18^e



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

1- Contexte local



Le 18^e arrondissement est marqué par une grande variété de populations. C'est un arrondissement mixte et fracturé à la fois, composé de quartiers riches, et de quartiers dont 100% des logements sont des logements sociaux. C'est donc un territoire éclaté avec des secteurs en quartier politique de la Ville à fort enjeux urbanistiques, sociaux, éducatifs et de mixité : le secteur des Portes Montmartre et Poissonniers, celui de la Porte de la Chapelle/ Charles Hermite, la Goutte d'or, enfin l'est du 18^e, le boulevard de la Chapelle.

Ces territoires sont à des degrés divers marqués par des problématiques de sécurité, de migrants, de toxicomanie, ou de vente à la sauvette. En témoigne notamment l'existence de la ZSP, zone de sécurité prioritaire qui englobe le quartier de la Goutte d'Or. Celui-ci est exposé à la présence importante de mineurs non accompagnés et les fréquentes rixes ont progressivement instillé auprès des habitants, mais également des agents qui travaillent dans les équipements publics (écoles, crèches, bibliothèque) un fort sentiment d'insécurité anxiogène, qui se retrouve notamment chez les enfants scolarisés dans les écoles du quartier.

Les catégories socio-professionnelles les plus représentées dans le 18^e sont les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires, les tranches tarifaires 1 à 4 représentant 57,7% de la population.

Des quartiers concentrent à eux seuls de forts taux de pauvreté (60% du revenu médian) : 34% de taux de pauvreté Porte Montmartre, 38% à la Goutte d'Or, 41% Porte de la Chapelle et Charles Hermite.

75% des écoles sont situées en REP, REP+ et quartier politique de la ville. Paris comprend 4 REP+, dont 2 dans le 18^e. Il en découle évidemment des enjeux importants en termes d'égalité des chances, de mixité sociale, d'égalité filles/garçons et de politique familiale. La paupérisation des quartiers impacte inévitablement le climat scolaire (violences, logement, capacité des parents à accompagner la scolarité de leurs enfants, nutrition, etc.).



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

La mairie du 18^e, comme l'État, sont au fait de ces difficultés : En 2017, ont été mis en place deux secteurs multi-collèges sur l'arrondissement afin de lutter contre les disparités sociales. Une procédure de labellisation d'une cité éducative a été engagée pour les quatre quartiers prioritaires des Portes et des Faubourgs du 18^e arrondissement, au même titre que les cités éducatives existant dans le 19^e et le 20^e. La cité éducative concernerait plus de 38 000 habitants des quartiers prioritaires.

Ce portrait du 18^e arrondissement et des difficultés auxquelles il est confronté ne doit pas masquer son grand dynamisme et de nombreux atouts, au premier rang desquels figurent l'engagement de la mairie et des services municipaux dans la lutte pour la réduction des inégalités, la politique éducative et la petite enfance. Le 18^e se transforme également rapidement par la construction de programmes d'habitation et d'équipements nouveaux qui favoriseront à court et moyen termes la mixité sociale (Chapelle international, Chapelle Charbon, Ordener-Poissonniers).

Au cours de ces dernières années, ces éléments de contexte ont déjà été intégrés dans les actions éducatives menées par la CASPE 18 dans le cadre du précédent PEDT à travers notamment deux dispositifs :

- la mise en place de projets passerelles entre les établissements de la petite enfance et les centres de loisirs et écoles maternelles afin de construire un véritable parcours de continuité éducative et de favoriser les échanges entre les professionnels de l'enfance.
- L'amélioration de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers au sein des services périscolaires, d'une part en accompagnant et formant les équipes d'encadrement et en leur permettant d'avoir accès à des outils pédagogiques adaptés, et d'autre part en sensibilisant et en éduquant les enfants aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers.



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

Par ailleurs l'offre en matière d'accueil de la petite enfance collectif et individuel sur le territoire du 18^e est riche et diversifiée. Les établissements petite enfance (EAPE) municipaux et associatifs sont répartis sur l'ensemble des quartiers politiques de la ville (QPV) et

hors géographie prioritaire. Il est à noter que 5 EAPE à vocation d'insertion prioritaire (AVIP) 2 municipales, 2 associatifs et 1 en délégation de service public, sont situés au sein des QPV. Par ailleurs, la Mairie du 18^e et plus spécifiquement le relai information familles forme un pôle d'information indispensable pour tout ce qui touche la politique familiale, les besoins des familles liés notamment aux inscriptions dans les EAPE municipaux ainsi que dans les écoles.

*Idées des habitants du 18^e **

« Emmener les enfants régulièrement en sortie verte dans les forêts alentours et leur apprendre les noms des plantes et arbres de notre région »

**Source: consultation sur idée.paris.fr réalisée du 1^{er} au 22 mars 2021*



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

2 – Axes stratégiques et Objectifs opérationnels locaux

Le contexte général du 18^e justifie que des thématiques fortes soient traitées : le lien avec les familles bien que des dispositifs d'accompagnement à la parentalité existent; la mixité et l'égalité filles/garçons; l'accompagnement des enfants, de la petite enfance aux différentes étapes de leur scolarité; la santé des enfants, l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers; la possibilité offerte aux enfants de prendre la place qui leur revient dans la vie des établissements d'accueil de la petite enfance et les écoles.

Les acteurs des groupes de travail ainsi que le comité de pilotage ont donc choisi de travailler sur les sept axes parisiens prioritaires avec 14 objectifs opérationnels regroupant 18 actions, décrits ci-dessous.



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
<p>Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs (Axe parisien 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le développement de passerelles entre les niveaux et les structures de la petite enfance à l'adolescence. - Accompagner les enfants et adolescents dans leur trajectoire individuelle tout au long de leur parcours éducatif.
<p>Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents (Axe parisien 2)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès de tous aux activités physiques et encourager une pratique durable. - Lutter contre les stéréotypes de genre et développer les actions visant à favoriser l'égalité filles-garçons. - Favoriser la mixité sociale au sein des établissements et structures accueillant les enfants de la petite enfance à l'adolescence.
<p>Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers. (Axe parisien 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'outillage des professionnels pour l'accueil et la prise en charge des enfants. - Favoriser les liens entre les professionnels concernés autour de l'enfant et adapter, harmoniser les formations des agents et privilégier une approche pluridisciplinaire. - Sensibiliser davantage les enfants aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers.

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels
Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents (Axe parisien 4)	- Mobiliser l'architecture (locaux, mobiliers, espaces extérieurs) au service de la santé de tous les enfants et adolescents. -Favoriser le développement des compétences psychosociales à tous les âges.
Développer le rôle et la place des familles (Axe parisien 5)	- Favoriser la participation des parents et renforcer leur rôle dans la vie et le fonctionnement des établissements. - Faciliter l'accès aux services et équipements.
Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable (Axe parisien 6)	Rendre acteurs les enfants et les jeunes en leur apprenant à s'exprimer, à débattre et à s'impliquer.
Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports (Axe parisien 7)	Permettre la connaissance mutuelle de l'ensemble des professionnels et de leurs métiers.

3 – Actions locales

N° action locale	Action	Axe parisien
1	Poursuivre et développer les dispositifs passerelles entre EAPE/ maternelle - maternelle/élémentaire - élémentaire/collège	1) Renforcer la fluidité et la continuité des parcours éducatifs
2	Mettre en place un recueil type portfolio afin de valoriser les projets de l'enfant et mieux informer et impliquer les parents sur les contenus éducatifs	
3	Favoriser la mixité filles-garçons des groupes lors de la pratique de l'activité vélo.	2) Favoriser l'égalité et la réussite éducative de tous les enfants et adolescents
4	Mettre en place des bourses d'échanges (livres, jeux, jouets, vêtements) entre établissements socialement différenciés (écoles, accueils collectifs de mineurs, EAPE) au sein de l'arrondissement et en dehors de celui-ci	
5	Mettre à disposition des équipes d'encadrement une mallette pédagogique sur l'inclusion (petite enfance, maternel, élémentaire)	3) Renforcer l'inclusion des enfants et adolescents présentant des besoins éducatifs particuliers
6	Constituer un binôme de référents inclusion DFPE/DASCO en charge de l'accompagnement, de la sensibilisation et de la formation des personnels.	
7	Mettre en place un centre de ressources chargé de sensibiliser les enfants et les animateurs aux différentes formes de besoins éducatifs particuliers (animations et ressources pédagogiques)	

N° action locale	Action	Axe parisien
8	Éduquer les enfants aux pratiques de mobilité douce dans un environnement urbain (connaître et respecter les règles de circulation, savoir entretenir son matériel)	4) Améliorer la santé et le bien-être de tous les enfants et adolescents
9	Mettre en place des espaces de relaxation et de détente dans les écoles	
10	Adapter les espaces de relaxation aux sites et les équiper d'un kit matériel de base	
11	Mettre en places des ateliers de relaxation et de bien-être (yoga, chi gong, etc.) dans toutes les écoles	
12	Mettre en place de journées thématiques au sein des établissements (petite enfance et périscolaire) associant les familles	5) Développer la place et le rôle des familles
13	Instaurer des conseils de parents leur permettant d'être informés et associés à la vie des établissements de la petite enfance et des accueils périscolaires	
14	Organiser des journées événements sur la pratique des mobilités douces (vélo notamment) ouvertes aux parents.	
15	Mettre en place un guide synthétisant l'ensemble des démarches administratives et présentant les structures d'accueil existantes (EAPE, scolaires, périscolaires)	
16	Permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans l'organisation des sorties (budget, destinations) et notamment dans le cadre du plan vélo (itinéraires), en privilégiant la découverte des ressources naturelles, patrimoniales et culturelles de la région Ile de France	6) Promouvoir l'engagement et l'éducation à la citoyenneté et au développement durable
17	Systématiser la mise en place de conseils d'enfants afin de les associer à la vie de l'établissement	
18	Créer un répertoire recensant l'ensemble des professionnels et partenaires intervenants dans le champ de l'éducation de la petite enfance à l'adolescence.	7) Favoriser le travail collaboratif entre professionnels et capitaliser ses apports



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

4 – Gouvernance locale

Dénomination de l'instance	Comité de suivi local du PEDT
Fréquence	Au moins une fois par an
Organisation	CASPE
Membres	<ul style="list-style-type: none">- Chef de projet,- Chef de CASPE et adjoint,- Cheffe du pôle familles et petite enfance,- Adjoint au Chef de CASPE,- Référente famille,- Responsable de l'action éducative- Directeur ou directrice d'école- Équipe de développement local,- Caf,- Représentant de la Mairie du 18^e
Rôle	Coordonner la mise en place des actions, et les réorienter en cas de difficultés en liaison avec les pilotes concernés. Le comité s'assurera d'une remontée régulière des informations de la part des pilotes, et organisera avec ces derniers une réunion plénière semestrielle au cours de laquelle un bilan sera fait des avancées, des difficultés et des changements éventuels à apporter. Un bilan annuel de l'état d'avancement de l'ensemble des actions sera produit, communicable aux deux directions, à la mairie d'arrondissement, et aux partenaires extérieurs.



crédit : Laurent Bourgogne / Ville de Paris

Notes